



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR LES NATIONS UNIES  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF  
&  
CENTRE DE DOCUMENTATION DES DROITS DE L'HOMME

12 janvier 2014

**Projet concernant la simulation du Conseil de Sécurité (Arrangements techniques)**

**1) Informations générales.**

- Mardi 6 mai 2014 : sessions préparatoires réparties dans trois salles
- Mercredi 7 mai 2014 séance officielle

Trois thèmes ont été retenus :

- **La situation en Mali (résolution S/RES/2100 (2013) et autres documents des Nations Unies)**
- **La Corée du Nord (résolution S/RES/2094 (2013) et autres documents des Nations Unies)**
- **La Syrie (déclaration présidentielle S/PRST/2013/15 du 2 octobre 2013, débat public le 22 octobre 2013 et autres documents sur la situation au Moyen-Orient (partie sur la Syrie) ).**

Il est recommandé de faire au départ une analyse globale sur chaque thème, en se basant sur les documents correspondants des Nations Unies (NU). A cet effet, deux sites Internet des Nations Unies peuvent être consultés:

- Le site Internet du Conseil de Sécurité [www.un.org/fr/sc/meetings](http://www.un.org/fr/sc/meetings)
- Le site Internet des Nations Unies pour tous les pays membres [www.un.org/fr/members/](http://www.un.org/fr/members/), qui permet de trouver le site Internet de la représentation permanente de chaque pays auprès des NU, qui fournit des informations complémentaires sur le travail de ce pays au sein des NU
- Une recherche plus évoluée et approfondie sur chaque thème peut être effectuée dans le Système de diffusion électronique des documents des NU SÉDOC ou ODS [www.un.org/fr/documents/ods/ods.shtml](http://www.un.org/fr/documents/ods/ods.shtml). On peut p.ex. utiliser dans la catégorie de la 'Recherche avancée' les rubriques 'Langues' -> français, 'Mots dans le titre' (indiquer Mali), .... pour faire une première sélection des documents. Ensuite, cette sélection peut être affinée en limitant la recherche sur ->Security Council. L'évolution récente sur le thème peut être visualisée en cliquant sur la rubrique -> Sort by date. **D'autres critères de sélection peuvent être rajoutés, p.ex. le nom du représentant permanent d'un pays auprès des NU, ce qui permet de limiter la sélection aux interventions de ce représentant permanent, ....**

Nombre d'étudiants requis : de 3 à 9 par lycée (minimum 1 élève, de préférence 3 élèves pour chaque thème)

**Les délibérations du Conseil de sécurité**

Par thème : 15 étudiants pour représenter chacun des 15 pays membres du Conseil de sécurité autour de la table. Un tirage au sort, effectué par un représentant de l'ALNU et un représentant de la Direction des Lycées, a donné la répartition suivante:

| <b>Pays</b>                        | <b>Groupe géographique</b> | <b>Lycée</b>                            |
|------------------------------------|----------------------------|---|
| <u>5 pays membres permanents :</u> |                            |   |
| Pays                               |                            |   |
| Chine                              |                            | Lycée classique et technique Echternach |
| Etats-Unis                         |                            | Lycée technique Michel Lucius           |
| France                             |                            | Lycée du Nord à Wiltz                   |
| Royaume-Uni                        |                            | Lycée Vauban                            |



## ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR LES NATIONS UNIES

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

&

## CENTRE DE DOCUMENTATION DES DROITS DE L'HOMME

Russie

Lycée Attert Rédange

### 10 pays membres non permanents :

|             |                                    |                                      |
|-------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Luxembourg  | Europe occidentale et autres Etats | Athénée de Luxembourg                |
| Australie   | Europe occidentale et autres Etats | Lycée classique de Diekirch          |
| Lituanie    | Europe de l'Est                    | Ecole privée Fieldgen                |
| Chili       | Amérique du Sud et des Caraïbes    | Ecole Européenne                     |
| Argentine   | Amérique du Sud et des Caraïbes    | Lycée Nic Biever Dudelange           |
| Rwanda      | Afrique                            | Sportlycée                           |
| Tchad       | Afrique                            | Lycée Josy Barthel Mamer             |
| Nigéria     | Afrique                            | Lycée Robert Schuman                 |
| Corée (Sud) | Asie                               | Lycée de Garçons Luxembourg          |
| Jordanie    | Asie et Moyen-Orient               | Lycée technique des Arts et Métiers. |

### **Le fonctionnement dans sa réalité**

Les 15 membres autour de la table du Conseil de Sécurité sont placés par ordre alphabétique anglais (seating order), le Président occupant le milieu. Le Secrétaire général prend place du côté droit du Président et le secrétariat à sa gauche (17 sièges autour de la table plus le rapporteur)

La présidence mensuelle du Conseil de sécurité échoit, à tour de rôle, à ses membres selon la règle de l'ordre alphabétique anglais du nom du pays. Le Président qui dirige les travaux du Conseil de sécurité, peut également prendre la parole au nom de son pays, mais n'est pas obligé. Actuellement l'ordre alphabétique des membres autour de la table pour le mois de mai 2014 est en suspens.

Les 15 étudiants qui représentent un des 15 pays membres pour l'un des thèmes, doivent chacun prendre la parole au nom de « leur » pays. Afin de bien représenter « son » pays, il faut se renseigner sur l'historique, la situation politique, ainsi que les interventions au Conseil de sécurité. A ce sujet, on peut très bien se renseigner sur les sites internet des différents pays ainsi que le sur le site du « Department of Information (DPI) » de l'ONU.

### **Fonctions et pouvoirs du Conseil de Sécurité**

Aux termes de la Charte, les fonctions et pouvoirs du Conseil sont les suivants :

- Maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et aux principes des Nations Unies ;
- Enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ;
- Recommander des moyens d'arranger un tel différend ou les termes d'un règlement ;
- Elaborer des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements ;
- Constater l'existence d'une menace contre la paix ou d'un acte d'agression et recommander les mesures à prendre ;
- Inviter les Membres à appliquer des sanctions économiques et d'autres mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée pour prévenir une agression ou y mettre fin ;
- Prendre des mesures d'ordre militaire contre un agresseur ;
- Recommander l'admission de nouveaux membres et les conditions dans lesquelles les Etats peuvent devenir parties au Statut de la Cour internationale de Justice ;
- Exercer les fonctions de tutelle de l'ONU dans les « zones stratégiques »;

NOTE : Sur le site Internet [www.unmultimedia.org/tv/webcast](http://www.unmultimedia.org/tv/webcast) , on trouve « live and on demand web telecasts of meetings, conferences and events ».

**IMPORTANT : Tenue appropriée lors de la session officielle du 7 mai 2014**



**ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR LES NATIONS UNIES**  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF  
&  
**CENTRE DE DOCUMENTATION DES DROITS DE L'HOMME**

## **2) Préparation des résolutions et de la déclaration présidentielle.**

Les résolutions (Mali, Corée du Nord) se composent de trois parties, à savoir.

- 1) Titre « heading » (numéro de la résolution, son titre ainsi que l'auteur et, le cas échéant, les co-auteurs)
- 2) Le préambule est concentré sur la situation actuelle
- 3) Partie opérative (décisions et suggestions pour améliorer la situation).

La Déclaration présidentielle (Syrie)

La déclaration présidentielle se compose d'un texte uniquement publié sous une cote des Nations Unies.

Remarques: Les textes des résolutions (MALI, Corée du Nord) ainsi que celui de la déclaration (Syrie), disponibles sur les sites Internet des Nations Unies indiqués ci-dessus, constituent uniquement des exemples pour se familiariser avec la présentation des trois thèmes.

Les textes des résolutions adoptées ainsi qu'un exemple du profil d'un pays pour le Model UN 2012 se trouvent sur le site Internet de l'ALNU [www.alnu.lu/ModelUN2012.html](http://www.alnu.lu/ModelUN2012.html). D'une manière plus générale, ces textes, qui s'appliquent à des thèmes différents, peuvent servir de source d'inspiration.

Procédure préparatoire dans les lycées

- a) Les propositions pour les avant-projets de résolution et pour l'avant-projet de la déclaration présidentielle sur les trois thèmes sont établis par les élèves dans les lycées. Normalement le sujet de la déclaration est basé soit sur l'Aide humanitaire, soit sur la question des réfugiés etc, mais jamais sur la situation politique, dans le cas de la Syrie notamment.
- b) De plus, chaque lycée établit un document sur le profil du pays qu'il représente.
- c) Les lycées sont priés d'envoyer leurs propositions de texte et le profil du pays à l'adresse email de l'ALNU [alnu@pt.lu](mailto:alnu@pt.lu) pour le 29 avril 2014 au plus tard afin que l'ALNU puisse vérifier la conformité globale et la disponibilité des documents en provenance de tous les lycées.

Le 6 mai 2014, les propositions sont présentées au Conseil en séance plénière informelle, décrite plus en détail ci-dessous. Les projets de résolution et de la déclaration présidentielle sont établis pendant cette journée qui se déroule dans trois salles (une pour chaque thème) de la Chambre de commerce.

Lors de la séance officielle du 7 mai, aucun changement de texte ne peut plus être demandé. Cette séance aura lieu dans la grande salle de la Chambre de commerce.

## **3) Les fonctions des étudiants en résumé.**

**Le Président:**

dirige les consultations et les débats lors des réunions du 6 mai et du 7 mai 2014 au matin. Pendant les deux journées, le Président est assisté par le représentant du Secrétariat de l'ONU qui prend place à sa gauche. Le Président ouvre la séance et procède immédiatement à l'adoption de l'ordre du jour provisoire, à savoir les trois thèmes.

Lors de la journée du 6 mai, le débat est moins formel que lors de la séance officielle du 7 mai. Les délégués qui désirent prendre la parole font un petit signe à l'intention du représentant du secrétariat qui ensuite en



**ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR LES NATIONS UNIES**

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

&

**CENTRE DE DOCUMENTATION DES DROITS DE L'HOMME**

informe le Président. Il appartient au Président de donner la parole au premier orateur, le remercier de son intervention et donner la parole à l'orateur suivant, toujours selon la liste qui lui est soumis par le secrétariat de l'ONU (inscription des pays).

Lors de la séance officielle du 7 mai la configuration de la table reste la même à l'exception que le Secrétaire général de l'ONU est assis à la droite du Président. A l'instar du 6 mai, le Président ouvre la session, procède à l'adoption de l'ordre du jour et donne tout de suite la parole au Secrétaire général de l'ONU qui fait sa déclaration au sujet des textes à traiter. Le Président remercie le SG et donne la parole au premier orateur inscrit sur la liste des orateurs gérée par le représentant du Secrétariat. Les orateurs s'inscrivent normalement avant la séance officielle. Le Président peut aussi prendre la parole au nom de son pays, mais ce n'est pas une obligation.

**NOTE :** Afin d'éviter qu'un seul étudiant doive accomplir les tâches du Président et celle de « son » pays, on pourrait envisager deux étudiants, à savoir : Un qui se charge de la Présidence et l'autre du pays concerné ( en attente).

**Le Rapporteur:**

- met au point des documents en cours d'élaboration lors des réunions du 6 mai
- présente une résolution finale le 6 mai en début d'après-midi.

**La déclaration présidentielle est présentée par le Président du Conseil**

**Le Secrétariat (ONU):**

prend note des inscriptions des orateurs lors des réunions du 6 et du 7 mai au matin voir détails plus haut). Lors de la séance officielle du 7 mai, il enregistre également les votes (pour, contre, abstention). Il n'y a pas pas de vote le 6 mai.

La prise en charge de ces trois fonctions par les élèves des lycées est prévue dans les réunions du 6 et du 7 mai pour chacun des trois thèmes. Cette répartition nécessite l'intervention de neuf élèves au total. Le cas échéant, un élève pourra assurer différentes fonctions dans des réunions distinctes.

**Les délégués des pays par thème:**

- Une délégation de chaque pays pour un thème se compose de 1 à 3 élèves
- Au sein d'une délégation, un délégué participe activement aux débats et aux consultations; ce délégué peut changer d'une réunion à l'autre.

**4) Autres fonctions.**

**Un représentant du Conseil d'Administration de l'ALNU** assiste aux réunions du 6 et du 7 mai par thème pour les besoins de la coordination globale et de la surveillance des procédures établies.

**Un représentant des professeurs-accompagnateurs** assiste aux réunions du 6 et du 7 mai par thème pour encadrer et observer les travaux d'un point de vue pédagogique.

**Les observateurs** (membres du Conseil d'Administration de l'ALNU, membres de la Direction des lycées et professeurs-accompagnateurs,...assistent à des réunions du 6 mai pour suivre les délibérations.



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR LES NATIONS UNIES

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

&

CENTRE DE DOCUMENTATION DES DROITS DE L'HOMME

## **5) Adoption d'une résolution et d'une déclaration présidentielle.**

Pour qu'une résolution soit adoptée, celle-ci doit recueillir neuf votes positifs sur les quinze votants du Conseil. Un siège, qu'il soit permanent ou non, représente une voix. En revanche, il ne doit pas y avoir de vote négatif de la part d'un des cinq membres permanents. Si c'était le cas, la décision serait bloquée. C'est ce qu'on appelle le droit de veto. Dans notre cas, ce droit de vote n'est pas appliqué. Procédure de vote : La question qui est posée par le Président est : « qui est favorable au texte » (vote à main levée), « qui est contre » et qui « s'abstient », et puis il annonce le résultat du vote et la cote de la résolution (numéro S/Res/...) si elle est adoptée.

La Charte des Nations Unies stipule que les décisions du Conseil de sécurité doivent être prises par un vote affirmatif de neuf de ses membres, dont tous les membres permanents. Dans la pratique, l'abstention des membres permanents, sans être un vote positif, n'est cependant pas considéré comme un veto.

L'adoption du texte d'une déclaration présidentielle est faite à l'unanimité par les 15 membres du Conseil, toutefois sans vote formel.

## **6) Le débat public.**

Un débat public sur un sujet déterminé peut être demandé par un des pays membres du Conseil de Sécurité. Le Conseil invite de temps à autre des pays non-membres du Conseil ou des institutions spécialisées des Nations Unies à prendre la parole sur la question traitée.

## **7) Résumé des procédures de déroulement des consultations informelles (6 mai).**

Les consultations informelles sont le format de réunion que le Conseil choisit. Souvent ces consultations servent à se mettre d'accord sur le texte final de la résolution.

Le Président préside la réunion, le Secrétaire général n'est pas présent, seulement un membre du Secrétariat qui assiste le Président. Essentiellement, cette personne fait la liste de ceux qui veulent parler (on demande la parole en faisant un petit signe au Secrétariat). Prennent la parole tous ceux qui pensent avoir quelque chose à dire, donc pas forcément tous les membres.

### **Modalités de fonctionnement de la réunion du 6 mai**

Au départ des 15 avant-projets de résolution ou de déclaration présidentielle sur un thème élaborés par les lycées, il s'agit d'aboutir successivement aux projets de résolution et de déclaration présidentielle en passant par la sélection du meilleur avant-projet et de 2 autres avant-projets proches de celui-ci. Les pays de ces 3 avant-projets sont considérés comme étant les auteurs des trois projets.

La durée totale est de 260 minutes + 10 minutes de réserve.

Les différentes phases avec une durée prédéfinie sont les suivantes:

- Présentation **des profils de pays ainsi que** des avant-projets de résolution et de la déclaration présidentielle (Syrie) par les délégués des pays. Durée: 6 min X 15 = 90 min
- Sélection du meilleur avant-projet. Durée: 30 min
- Chaque pays accorde sa signature aux 2 autres avant-projets qui lui paraissent être les plus proches de l'avant-projet de ce pays
- L'avant-projet ayant recueilli le plus de signatures est sélectionné; en cas d'ex-aequo entre deux



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR LES NATIONS UNIES

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

&

CENTRE DE DOCUMENTATION DES DROITS DE L'HOMME

avant-projets, la décision du président est prépondérante.

- Sélection des 2 autres avant-projets les plus proches choisis par le pays du meilleur avant-projet  
Durée: 10 min
- Synthèse dans un ordre structuré entre les 3 avant-projets sélectionnés en un projet unique, effectuée par le rapporteur ensemble avec le président. Les autres participants peuvent consacrer cette période de temps à une réflexion sur les phases suivantes. Durée: 40 min
- Regroupement et refonte des articles similaires dans le texte du projet de résolution. Durée: 60 min
- Proposition d'éventuelles modifications par les 15 pays dans le projet de résolution ou de la déclaration présidentielle. Ces modifications peuvent être adoptées à une majorité simple de tous les pays. Durée: 30 min.

## **8) Les procédures de déroulement de la séance officielle du Conseil de sécurité en résumé (7 mai).**

### **8.1 Séance pour le vote d'une résolution (Mali et Corée du Nord)**

Lorsque le Secrétaire général, le Secrétariat et les membres ont pris place autour de la table, le Président ouvre la session.

- a) Adoption de l'ordre du jour provisoire.
- b) Immédiatement après, le Président donne la parole au Secrétaire général qui se prononce sur la question à traiter.
- c) Présentation de la résolution par un des auteurs (pas un co-auteur)
- d) Après cette présentation, le Président donne la parole aux délégations qui se sont inscrites pour expliquer leur vote avant le vote.
- e) Il est procédé ensuite au vote dirigé par le Président qui pose la question suivante : « qui est favorable au texte » (vote par main levée), « qui est contre » et « qui s'abstient ». Assisté par le Secrétariat, le Président annonce le résultat du vote et la cote de la résolution (numéro S/Res...).
- f) Ensuite le Président donne la parole aux délégations pour expliquer leur vote après le vote. En l'occurrence, toutes les délégations, qui ne se sont pas exprimées avant le vote, vont exposer leurs points de vue à ce moment.
- g) Clôture de la session par le Président.

### **8.2 Séance pour l'adoption d'une déclaration présidentielle et pour un débat public (Syrie).**

- a) Une première séance très courte est consacrée à l'adoption de la déclaration présidentielle. Le Président explique qu'un accord a été trouvé entre tous les membres du Conseil de Sécurité sur une déclaration, qui a été établie lors de la journée précédente. Les membres en prennent acte.
- b) Une deuxième séance est consacrée à un débat public en relation avec la déclaration présidentielle. Ce débat est introduit par le pays demandeur, en l'occurrence celui qui assure la Présidence du Conseil de Sécurité.

Un représentant d'une institution spécialisée fait un bref discours sur le sujet. Eventuellement, l'un ou l'autre pays non-membre du Conseil (p. ex. un pays avoisinant du pays concerné) prend également la parole. Dans le cas concret, les personnes, qui assumeront ces rôles particuliers, seront déterminées plus tard.

Chaque membre du Conseil de Sécurité expose brièvement la position de son pays.